

Chapitre III : Présentation du voisinage de l'établissement

Table des matières

Description du voisinage de l'établissement	2
1. Emplacement géographique et voisinage	2
2. Description du voisinage	2
3. Données météorologiques	3
4. Données géologiques	4

Description du voisinage de l'établissement

L'objectif de ce chapitre est de rechercher dans l'environnement naturel et les activités avoisinantes des sources externes de danger et des lieux particulièrement sensibles aux effets d'accidents majeurs.

1. Emplacement géographique et voisinage

Ce point est illustré par:

- un plan de secteur en couleur récent et des plans cadastraux, accompagnés d'une légende, sur lesquels l'emplacement de l'entreprise est également indiqué. Un plan en couleur est conseillé, afin de pouvoir distinguer rapidement les domaines les plus pertinents ;
- une (des) carte(s) géographique(s) dont l'échelle est d'au moins 1/10.000 et recouvrant toutes les zones de 3 km de rayon autour des installations présentant un danger d'accident majeur (en indiquant les limites du terrain).

2. Description du voisinage

Cette description doit mettre en évidence les facteurs aggravant le risque et les conséquences au voisinage des installations.

Sur la carte sont repérés :

1. Les facteurs actifs susceptibles de provoquer un accident à partir de l'extérieur de l'établissement.

Facteurs d'origine naturelle :

- ◆ glissement de terrains (terrils, talus, remblais, ...) ;
- ◆ effondrements / tassement (zones karstiques, zones minières,...).

Des renseignements à ce sujet peuvent être trouvés sur le portail cartographique du SPW (<http://geoportail.wallonie.be>).

Facteurs imputables aux activités humaines (préciser les distances) :

- ◆ Installations industrielles et de stockages de matières dangereuses (type d'activité) externes à l'établissement ;
- ◆ installations militaires ;
- ◆ mines et carrières en activité ou désaffectées ;
- ◆ itinéraires de transport routier ou ferroviaire ;
- ◆ pipelines ;
- ◆ lignes à haute tension ;
- ◆ aéroports.

2. Les facteurs passifs susceptibles d'augmenter les conséquences d'un accident.

- ◆ premiers riverains par rapport au site, habitat isolé compris ;
- ◆ voies de communication ;

- ◆ agglomérations ;
- ◆ constructions en hauteur de plus de 25 mètres ;
- ◆ établissements de soins de santé et asiles ;
- ◆ collectivités et institutions ;
- ◆ industries et services employant une main d'œuvre importante ;
- ◆ lieux de concentration de foule (centre sportif, stade de football, supermarché, ...)
- ◆ production et distribution d'électricité ;
- ◆ production, distribution et stockage de substances dangereuses ;
- ◆ zones sensibles au niveau environnemental (captage d'eau, réserve naturelle, zone Natura 2000, ...)
- ◆ eaux de surface..

Les renseignements concernant les lieux de grande concentration de population seront complétés par le nombre de personnes et la fréquence d'occupation (chiffres purement indicatifs).

3. Données météorologiques

Les conditions météorologiques suivantes sont décrites:

1. Température moyenne de l'air (à 2 m d'altitude) ;
2. Température moyenne du sol ;
3. Humidité relative ;
4. Rugosité du terrain ;
5. Les **fréquences observées** des situations suivantes :

Situations de jour	
Classe	Domaine
Neutre - D	3 à 6 m/s à 10 m
Neutre - D	6 m/s et + à 10 m
Instable - C	2 à 5 m/s à 10 m
Très instable - A et B	0 à 5 m/s à 10 m

Situations de nuit	
Classe	Domaine
Neutre - D	3 à 6 m/s à 10 m
Neutre - D	6 m/s et + à 10 m
Stable - E	0 à 5 m/s à 10 m
Très stable - F	0 à 3 m/s à 10 m

De plus, pour chaque situation, il faudra également renseigner :

- **une vitesse de référence à 10 m d'altitude** qui est la vitesse médiane de l'échantillon constitué de toutes les observations correspondant à la stabilité et au domaine des vitesses pour toutes les directions ;
- **une répartition de la fréquence d'occurrence** en découpant le plan en 16 secteurs de vent.

La période d'observation pour ces statistiques doit être d'au moins deux ans. Ces données sont disponibles sur demande auprès de la cellule RAM du SPW ARNE.

Pour les établissements situés dans des sites où le vent local diffère nettement du vent synoptique (par exemple à cause d'une vallée), des statistiques propres à l'établissement peuvent être utilement jointes à l'étude, même si la période d'observation est moins longue.

4. Données géologiques

Afin d'évaluer le risque d'effondrement, il est impératif d'étudier la stabilité du sol (présence de carrières souterraines, de zones karstiques, puits de mines, terrils, marnières, etc.). Les points suivants sont notamment décrits:

- type de sous-sol ;
- contexte géologique général (régional et local) ;
- zones de captage d'eau et/ou zones protégées ;
- nappes superficielles et/ou souterraines.

Sur base de ces informations, des conclusions devront être tirées sur :

- la stabilité du sol
 - Des surexploitations de nappe ont-elles déjà donné lieu à des mouvements de terrain ?
 - Le site est-il soumis au risque karstique ?
 - Y a-t-il un risque d'effondrement ?
 - Quel serait l'impact sur les installations du site ?
 - Quels sont les systèmes de prévention mis en œuvre ?
 - Etc.
- la perméabilité du sol
 - Quel serait le risque de pollution ?
 - Quel est le délai d'intervention dans un pareil cas ?
 - Etc.

L'analyse de ces points devra permettre d'identifier s'il existe un risque associé à ces phénomènes et si l'exploitant a mis en place les mesures pour maîtriser ce risque.

Il est attendu qu'une analyse des risques Natech soit réalisée. Pour cela, nous renvoyons le lecteur au chapitre V partie 3 du document.